

Fabrice ENON

14/05/24 14:15

Enquête publique - Desserte de Luçon

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr, arnaud charpentier

Monsieur le Commissaire enquêteur.

Le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes porte la compétence GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur le bassin de la Vendée, périmètre sur lequel s'inscrit le projet de desserte de Luçon.

Dans le cadre de la définition de son projet, le département de la Vendée a consulté notre structure. Au titre de nos missions nous l'avons alerté sur les aspects hydrauliques et hydrogéologiques avec deux enjeux ou objectifs importants sur ce périmètre :

- ne pas aggraver les risques inondations sur la partie aval (marais Poitevin) déjà très sensible,
- maintenir les freins sur les résurgences de nappe afin de ne pas accélérer sa vidange, pour conserver d'une part l'équilibre nappe / marais et d'autre part veiller au maintien de la ressource en eau avec un usage irrigation indispensable à l'économie de notre territoire.

Nos remarques ont été entendues et intégrées à l'avant projet.

Il a également été convenu avec le Département que durant la phase projet, le SMVSA serait à nouveau consulté sur les aspects liés à l'eau et aux zones humides.

En accord avec les élus du SMVSA, je souhaitais vous confirmer que le projet est conforme à nos recommandations et respecte les enjeux relatifs à nos missions.

Très cordialement

--

Fabrice ENON

Syndicat Mixte VSA

Tel : 06 [REDACTED]

<https://www.smvsa.fr/>